



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

domaine public maritime

Question écrite n° 27882

Texte de la question

M. Xavier Bertrand attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales sur les occupations illégales du domaine public maritime. Comme chaque année à l'époque estivale, des occupations du domaine public maritime ont été autorisées de façon temporaire afin de permettre un développement économique de ces zones protégées. En contrepartie, ces restaurants de plages doivent être démontés dès le mois de septembre. Or, nombreuses sont les constructions qui perdurent tout au long de l'année en pleine illégalité. Aussi, lui demande-t-il de préciser les instructions que le Gouvernement a données aux préfets pour la protection du domaine public maritime.

Données clés

Auteur : [M. Xavier Bertrand](#)

Circonscription : Aisne (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 27882

Rubrique : Mer et littoral

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 novembre 2003, page 8366

Question retirée le : 4 mai 2004 (Fin de mandat)